

Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2026-04/13

Millonfosse, le 20 avril 2026

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser au niveau du 41 route d'Hasnon : BE- Travaux de surface remise à niveau du tampon d'assainissement en trottoir par Noréade.

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

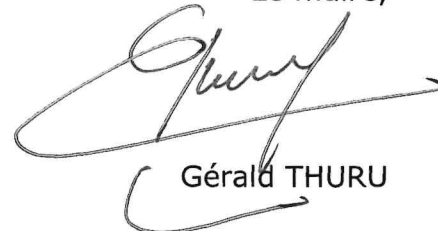
Article 1^{er} : La circulation au niveau du 41 route d'Hasnon sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier à partir du 27 avril 2026 (10 jours).

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier à partir 27 avril 2026 (10 jours)

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,



Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr